conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## Benzylpenicillin / Streptomycin Sulphate Solid **Formulation**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 30.09.2023 8.2

06.04.2024 2444726-00025 Date de la première version publiée:

13.02.2018

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial Benzylpenicillin / Streptomycin Sulphate Solid Formulation

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du :

produit vétérinaire

mélange

Restrictions d'emploi recom- :

mandées

Non applicable

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société **MSD** 

Rue de Lyons

27460 IGOVILLE France

Téléphone +33 (0)2 32 98 92 70

Adresse e-mail de la per-

sonne responsable de FDS

: EHSDATASTEWARD@msd.com

## 1.4 Numéro d'appel d'urgence

+1-908-423-6000

## **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

## Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Toxicité aiguë. Catégorie 4 H302: Nocif en cas d'ingestion.

Irritation oculaire, Catégorie 2 H319: Provoque une sévère irritation des yeux. Sensibilisation respiratoire, Catégorie 1 H334: Peut provoquer des symptômes allergiques

ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par

inhalation.

Sensibilisation cutanée, Catégorie 1

Toxicité pour la reproduction, Catégorie

1A

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée, Catégorie 1

H317: Peut provoquer une allergie cutanée.

H360D: Peut nuire au fœtus.

H372: Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une

exposition prolongée.

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



# Benzylpenicillin / Streptomycin Sulphate Solid Formulation

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 30.09.2023 8.2 06.04.2024 2444726-00025 Date de la première version publiée:

13.02.2018

Danger à court terme (aigu) pour le milieu

aquatique, Catégorie 1

Danger à long terme (chronique) pour le

milieu aquatique, Catégorie 1

H400: Très toxique pour les organismes aqua-

tiques.

H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraı̂ne des effets néfastes à long terme.

## 2.2 Éléments d'étiquetage

## Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger







Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : H302 Nocif en cas d'ingestion.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
 H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inha-

lation.

H360D Peut nuire au fœtus.

H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes à la

suite d'expositions répétées ou d'une exposition

prolongee.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques,

entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence : Prévention:

P201 Se procurer les instructions spéciales avant utili-

sation.

P260 Ne pas respirer les poussières. P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de

protection/ un équipement de protection des yeux/

du visage.

## Intervention:

P342 + P311 En cas de symptômes respiratoires: Appeler

un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.

P391 Recueillir le produit répandu.

## Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

acide 6-(2-phénylacétamido)penicillanique Sulfate de streptomycine

### 2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bioaccumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## Benzylpenicillin / Streptomycin Sulphate Solid Formulation

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 30.09.2023 8.2 06.04.2024 2444726-00025 Date de la première version publiée:

13.02.2018

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Le contact avec la poussière peut provoquer une irritation mécanique ou le dessèchement de la peau.

Peut former un mélange poussière-air explosif pendant le traitement, la manipulation ou autres moyens.

## **RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

#### 3.2 Mélanges

Composants

Nom Chimique	NoCAS NoCE NoIndex Numéro d'enregistrement	Classification	Concentration (% w/w)
acide 6-(2- phénylacétamido)penicillanique	61-33-6 200-506-3	Resp. Sens. 1A; H334 Skin Sens. 1B; H317 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 3; H412 Facteur M (Toxicité	>= 50 - < 70
		aiguë pour le milieu aquatique): 1	
Sulfate de streptomycine	3810-74-0 223-286-0	Acute Tox. 4; H302 Eye Irrit. 2; H319 Skin Sens. 1B; H317 Repr. 1A; H360D STOT RE 1; H372 (Reins, Oreille interne) Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410 ————————————————————————————————————	>= 30 - < 50
		aiguë pour le milieu aquatique): 100	

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## Benzylpenicillin / Streptomycin Sulphate Solid Formulation

Version Date de révision: Num 8.2 06.04.2024 2444

Numéro de la FDS: 2444726-00025

Date de dernière parution: 30.09.2023 Date de la première version publiée:

13.02.2018

Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique):

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

## **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

## 4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux : En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un

médecin.

Si les symptômes persistent ou en cas de doute, consulter un

médecin.

Protection pour les secou-

ristes

Les secouristes doivent veiller à se protéger et utiliser l'équi-

pement de protection individuelle recommandé lorsqu'un

risque d'exposition existe (voir chapitre 8).

En cas d'inhalation : En cas d'inhalation, déplacer à l'air frais.

En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle. En cas de difficultés respiratoires, mettre sous oxygène.

Faire appel à une assistance médicale.

En cas de contact avec la

peau

En cas de contact, rincer immédiatement la peau avec du

savon et beaucoup d' eau.

Enlever les vêtements et les chaussures contaminés.

Faire appel à une assistance médicale. Laver les vêtements avant de les remettre.

Nettoyer méticuleusement les chaussures avant de les réutili-

ser.

En cas de contact avec les

yeux

En cas de contact, rincer les yeux immédiatement avec beau-

coup d'eau pendant au moins 15 minutes.

Retirer les lentilles de contact si on peut le faire facilement.

Faire appel à une assistance médicale.

En cas d'ingestion : En cas d'ingestion, NE PAS faire vomir.

Faire appel à une assistance médicale.

Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau.

Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Risques : Nocif en cas d'ingestion.

Peut provoquer une allergie cutanée. Provoque une sévère irritation des yeux.

Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou

des difficultés respiratoires par inhalation.

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## Benzylpenicillin / Streptomycin Sulphate Solid **Formulation**

Version 8.2

Date de révision: 06.04.2024

Numéro de la FDS: 2444726-00025

Date de dernière parution: 30.09.2023 Date de la première version publiée:

13.02.2018

Peut nuire au fœtus.

Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Une exposition excessive peut aggraver un asthme préexistant et d'autres troubles respiratoires (p. ex. emphysème, bronchite, syndrome de dysfonction ou d'affection respiratoire réactionnelle).

Le contact avec la poussière peut provoquer une irritation mécanique ou le dessèchement de la peau.

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement Effectuer un traitement symptomatique et d'appoint.

#### **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

#### 5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appro-

priés

Eau pulvérisée

Mousse résistant à l'alcool Dioxyde de carbone (CO2) Poudre chimique sèche

priés

Moyens d'extinction inappro- : Aucun(e) à notre connaissance.

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant : la lutte contre l'incendie

Eviter la production de poussière; la poussière fine dispersée en concentrations suffisantes dans l'air, représente, en présence d'une source d'inflammation, un risque potentiel d'ex-

plosion de poussière.

Une exposition aux produits de combustion peut être dange-

reuse pour la santé.

Produits de combustion dan- :

gereux

Oxydes de carbone Oxydes de métaux

## 5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers

En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Utiliser un équipement de protection individuelle.

Méthodes spécifiques d'ex-

tinction

Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.

Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvéri-

Eloigner les contenants de la zone de feu si cela peut se faire

sans risque. Évacuer la zone.

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## Benzylpenicillin / Streptomycin Sulphate Solid Formulation

Version 8.2 Date de révision: 06.04.2024

Numéro de la FDS: 2444726-00025

Date de dernière parution: 30.09.2023 Date de la première version publiée:

13.02.2018

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles

Utiliser un équipement de protection individuelle. Suivez les conseils de manipulation (voir chapitre 7) et les

recommandations en matière d'équipement de protection (voir

chapitre 8).

## 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement.

Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est

possible en toute sécurité.

Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.

Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne

peuvent pas être contenues.

## 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage

Entourer le déversement par des absorbants et placer une couverture humide sur la zone pour minimiser l'entrée du matériau dans l'air.

Ajouter l'excédent de liquide pour permettre au matériau d'en-

trer dans la solution.

Enlever avec un absorbant inerte.

Eviter la dispersion de la poussière dans l'air (par ex. par enlèvement de la poussière sur les surfaces avec de l'air com-

primé).

Ne pas laisser des dépôts de poussières s'accumuler sur les surfaces, car ces poussières peuvent former un mélange explosif si elles sont libérées dans l'atmosphère en concentra-

tions suffisantes.

Nettoyer les substances résiduelles du déversement à l'aide

d'un absorbant approprié.

Des règlementations locales ou nationales peuvent s'appliquer au déversement et à l'élimination de ce produit, de même qu'aux matériaux et objets utilisés pour le nettoyage. Vous devrez déterminer quelle réglementation est applicable. Les rubriques 13 et 15 de cette fiche de données de sécurité fournissent des informations concernant certaines exigences

locales ou nationales.

## 6.4 Référence à d'autres rubriques

Voir les rubriques: 7, 8, 11, 12 et 13.

### **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

#### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



# Benzylpenicillin / Streptomycin Sulphate Solid Formulation

Version 8.2 Date de révision: 06.04.2024

Numéro de la FDS: 2444726-00025

Date de dernière parution: 30.09.2023 Date de la première version publiée:

13.02.2018

Mesures d'ordre technique

De l'électricité statique peut s'accumuler et enflammer des poussières en suspension et provoquer une explosion. Prendre les mesures de précaution adéquates, telles que mises à la terre et raccords électriques ou atmosphères inertes.

Ventilation locale/totale

: Si une ventilation suffisante n'est pas disponible, utiliser avec

une ventilation locale par aspiration.

Conseils pour une manipula-

tion sans danger

Eviter le contact avec la peau et les vêtements.

Ne pas respirer les poussières.

Ne pas avaler.

Eviter tout contact avec les yeux.

Se laver la peau soigneusement après manipulation.

A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité, sur la base des résultats de

l'évaluation de l'exposition du lieu de travail.

Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

Les personnes déjà sensibilisées et celles susceptibles de souffrir d'asthme, d'allergies, de maladies respiratoires chroniques ou récurrentes doivent consulter leur médecin concernant le travail avec des irritants ou des sensibilisants respira-

toires.

Réduire au minimum la production et l'accumulation de pous-

sières.

Conserver le conteneur fermé lorsqu'il n'est pas utilisé. Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Prenez soin de prévenir les déversements, les déchets et de

minimiser les rejets dans l'environnement.

Mesures d'hygiène

Si une exposition aux produits chimiques est probable pendant l'utilisation typique, fournir des systèmes de nettoyage occulaire et des douches de sécurité proches du lieu de travail. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Laver les vêtements contaminés avant de les remettre.

Le fonctionnement efficace d'une installation devrait inclure l'examen des contrôles d'ingénierie, du matériel de protection adéquat, des procédures de déshabillage et de décontamination, de la surveillance de l'hygiène industrielle, de la surveillance médicale et de l'utilisation de contrôles administratifs.

## 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Conserver dans des conteneurs proprement étiquetés. Garder sous clef. Conserver hermétiquement fermé. Stocker en tenant compte des législations nationales spécifiques.

Précautions pour le stockage :

en commun

Ne pas stocker avec les types de produits suivants :

Oxydants forts

Substances et mélanges autoréactifs

Peroxydes organiques

7/24

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## Benzylpenicillin / Streptomycin Sulphate Solid Formulation

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 30.09.2023 8.2 06.04.2024 2444726-00025 Date de la première version publiée:

13.02.2018

Explosifs Gaz

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Donnée non disponible

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

## 8.1 Paramètres de contrôle

### Limites d'exposition professionnelle

Poussières alvéolaires (lieux extérieurs des mines et car-

rières)

5 mg/m3

Type de valeur (Type d'exposition): VME

Base: FR VLE

Information supplémentaire: Concentrations limites réglemen-

taires pour les poussières

Composants	NoCAS	Type de valeur (Type d'exposi- tion)	Paramètres de contrôle	Base
acide 6-(2-	61-33-6	TWA	600 μg/m3 (OEB 2)	Interne
phénylacétami-				
do)penicillanique				
	Information supplémentaire: RSEN, DSEN			
		limite d'essuyage	100 μg/100 cm2	Interne
Sulfate de strep-	3810-74-0	TWA	OEB 2 (>= 100 < 1,000	Interne
tomycine			μg/m3)	
	Information supplémentaire: DSEN			

## Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur
acide 6-(2-	Eau	0,014 mg/l
phénylacétamido)penicillanique		_

## 8.2 Contrôles de l'exposition

### Mesures d'ordre technique

Utilisez des moyens techniques possibles pour minimiser l'exposition des composés. Tous les contrôles d'ingénierie devraient être mis en œuvre lors de la conception des installations et exploités conformément aux principes de BPF pour protéger les produits, les travailleurs et l'environnement.

## Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du vi-

sage

Portez des lunettes de sécurité avec écrans latéraux ou des

lunettes.

Si l'environnement de travail ou l'activité impliquent des conditions poussiéreuses, des brouillards ou des aérosols, por-

tez des lunettes appropriées.

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## Benzylpenicillin / Streptomycin Sulphate Solid **Formulation**

Version 8.2

Date de révision: 06.04.2024

Numéro de la FDS: 2444726-00025

Date de dernière parution: 30.09.2023 Date de la première version publiée:

13.02.2018

Portez un masque facial ou une autre protection faciale complète, s'il y a un risque de contact direct du visage avec des

poussières, des brouillards ou aérosols.

Protection des mains

Matériel Gants résistant aux produits chimiques

Protection de la peau et du

corps

Uniforme de travail ou veste de laboratoire.

Protection respiratoire Si une ventilation locale par aspiration adéquate n'est pas

> disponible ou si l'évaluation de l'exposition démontre des expositions au-delà des lignes directrices recommandées, utili-

ser une protection respiratoire.

L'équipement doit être conforme à la norme EN NF 143

Type protégeant des particules (P) Filtre de type

## **RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

**État physique** poudre

Couleur blanc

Odeur inodore

Seuil olfactif Donnée non disponible

Point de fusion/point de con-

gélation

Donnée non disponible

Point initial d'ébullition et in-

tervalle d'ébullition

Donnée non disponible

Inflammabilité (solide, gaz)

Peut former un mélange poussière-air explosif pendant le

traitement, la manipulation ou autres moyens.

Inflammabilité (liquides) Non applicable

Limite d'explosivité, supé-

rieure / Limite d'inflammabilité

supérieure

Donnée non disponible

Limite d'explosivité, inférieure : / Limite d'inflammabilité infé-

rieure

Donnée non disponible

Point d'éclair Donnée non disponible

Donnée non disponible Température d'auto-

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## Benzylpenicillin / Streptomycin Sulphate Solid Formulation

Version 8.2

Date de révision: 06.04.2024

Numéro de la FDS: 2444726-00025

Date de dernière parution: 30.09.2023

Date de la première version publiée:

13.02.2018

inflammation

Température de décomposi-

tion

Donnée non disponible

pH : 6,0 - 7,5

(suspension aqueuse)

Viscosité

Viscosité, cinématique : Non applicable

Solubilité(s)

Hydrosolubilité : légèrement soluble

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

Non applicable

Pression de vapeur : Non applicable

Densité relative : Donnée non disponible

Densité :  $> 0.3 \text{ g/cm}^3$ 

Densité de vapeur relative : Non applicable

Caractéristiques de la particule

Taille des particules : Donnée non disponible

9.2 Autres informations

Explosifs : Non explosif

Propriétés comburantes : La substance ou le mélange n'est pas classé comme combu-

rant.

Taux d'évaporation : Non applicable

Poids moléculaire : Donnée non disponible

### **RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**

## 10.1 Réactivité

Non classé comme danger de réactivité.

#### 10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

#### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Peut former un mélange poussière-air explosif pendant le

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



# Benzylpenicillin / Streptomycin Sulphate Solid Formulation

Version 8.2

Date de révision: 06.04.2024

Numéro de la FDS: 2444726-00025

Date de dernière parution: 30.09.2023 Date de la première version publiée:

Date de la premiere versit

13.02.2018

traitement, la manipulation ou autres moyens. Peut réagir avec les agents oxydants forts.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Chaleur, flammes et étincelles.

Éviter la formation de poussière.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Oxydants

10.6 Produits de décomposition dangereux

On ne connaît pas de produits de décomposition dangereux.

**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques** 

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Informations sur les voies

: Inhalation

d'exposition probables

Contact avec la peau

Ingestion

Contact avec les yeux

Toxicité aiguë

Nocif en cas d'ingestion.

**Produit:** 

Toxicité aiguë par voie orale

Estimation de la toxicité aiguë: 1.030 mg/kg

Méthode: Méthode de calcul

**Composants:** 

acide 6-(2-phénylacétamido)penicillanique:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 8.000 mg/kg

DL50 (Souris): > 5.000 mg/kg

Toxicité aiguë (autres voies

d'administration)

DL50 (Souris): 3.500 mg/kg

Voie d'application: Intrapéritonéal

DL50 (Souris): 329 mg/kg Voie d'application: Intraveineux

Sulfate de streptomycine:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Hamster): 400 mg/kg

DL50 (Rat): 430 mg/kg

DL50 (Souris): 25.000 mg/kg

11/24

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



# Benzylpenicillin / Streptomycin Sulphate Solid Formulation

Version 8.2 Date de révision: 06.04.2024

Numéro de la FDS: 2444726-00025

Date de dernière parution: 30.09.2023 Date de la première version publiée:

13.02.2018

Toxicité aiguë (autres voies

d'administration)

DL50 (Souris): 85 - 111 mg/kg Voie d'application: Intraveineux

DL50 (Souris): 575 - 610 mg/kg Voie d'application: Intrapéritonéal

DL50 (Souris): 500 - 600 mg/kg Voie d'application: Sous-cutané

TDLo (Chien): 220 - 440 mg/kg Voie d'application: Intraveineux

Symptômes: Baisse de pression sanguine

LDLo (Singe): 110 mg/kg Voie d'application: Intraveineux

TDLo (Singe): 30 - 70 mg/kg Voie d'application: Sous-cutané Symptômes: Dépression respiratoire

## Corrosion cutanée/irritation cutanée

Non classé sur la base des informations disponibles.

### Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque une sévère irritation des yeux.

#### **Composants:**

#### Sulfate de streptomycine:

Résultat : Irritation légère des yeux

#### Sensibilisation respiratoire ou cutanée

## Sensibilisation cutanée

Peut provoquer une allergie cutanée.

## Sensibilisation respiratoire

Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

## **Composants:**

## acide 6-(2-phénylacétamido)penicillanique:

Type de Test : Essai de stimulation locale des ganglions lymphatiques

(LLNA)

Voies d'exposition : Dermale Espèce : Souris

Résultat : Sensibilisateur faible

Type de Test : Test de Maximalisation

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## Benzylpenicillin / Streptomycin Sulphate Solid **Formulation**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 30.09.2023 06.04.2024 2444726-00025 8.2 Date de la première version publiée:

13.02.2018

Voies d'exposition Dermale Espèce Cochon d'Inde

Résultat positif

Remarques : Selon les données provenant de composants similaires

Résultat : Sensibilisateur fort

Remarques : Basé sur l'expérience humaine.

Sulfate de streptomycine:

Type de Test Test patch d'application cutanée répétée sur l'humain (HRIPT)

Voies d'exposition Dermale Espèce Humain

Résultat Sensibilisateur faible

Mutagénicité sur les cellules germinales

Non classé sur la base des informations disponibles.

**Composants:** 

acide 6-(2-phénylacétamido)penicillanique:

germinales- Evaluation

Mutagénicité sur les cellules : L'analyse de la valeur probante ne reconnaît pas la classification en tant que mutagène sur des cellules germinales.

Sulfate de streptomycine:

Génotoxicité in vitro Type de Test: Aberration chromosomique

Résultat: équivoque

Génotoxicité in vivo Type de Test: Aberration chromosomique

Type de cellule: Lymphocytes humains

Résultat: négatif

Cancérogénicité

Non classé sur la base des informations disponibles.

**Composants:** 

Sulfate de streptomycine:

Espèce Rat Voie d'application Oral(e)

NOAEL 5 Poids corporel mg / kg

Résultat négatif

Cancérogénicité - Evaluation : Les éléments de preuve apportés ne permettent pas le clas-

sement comme cancérogène

Toxicité pour la reproduction

Peut nuire au fœtus.

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## Benzylpenicillin / Streptomycin Sulphate Solid Formulation

Version Date de révision: 8.2 06.04.2024

Numéro de la FDS: 2444726-00025

Date de dernière parution: 30.09.2023 Date de la première version publiée:

13.02.2018

## **Composants:**

acide 6-(2-phénylacétamido)penicillanique:

Effets sur la fertilité : Type de Test: Fertilité

Espèce: Souris

Résultat: Aucune incidence sur la fécondité.

Type de Test: Fertilité

Espèce: Rat

Résultat: Aucune incidence sur la fécondité.

Type de Test: Fertilité

Espèce: Lapin

Résultat: Aucune incidence sur la fécondité.

Incidences sur le dévelop-

pement du fœtus

Type de Test: Développement

Espèce: Souris

Résultat: Aucune incidence sur le développement du fœtus.

Type de Test: Développement

Espèce: Rat

Résultat: Aucune incidence sur le développement du fœtus.

Type de Test: Développement

Espèce: Lapin

Résultat: Aucune incidence sur le développement du fœtus.

Sulfate de streptomycine:

Effets sur la fertilité : Type de Test: Fertilité

Espèce: Rat

Voie d'application: Intrapéritonéal

Fertilité: LOAEL: 40 Poids corporel mg / kg

Symptômes: effets sur la reproduction des hommes

Incidences sur le dévelop-

pement du fœtus

Type de Test: Développement

Espèce: Souris

Voie d'application: Intrapéritonéal

Toxicité pour le développement: LOAEL: 250 Poids corporel

mg / kg

Symptômes: Surdité foetale, Toxicité embryo-fœtale.

Type de Test: Développement

Espèce: Lapin

Voie d'application: Oral(e)

Toxicité pour le développement: NOAEL: 10 Poids corporel

mg / kg

Résultat: Aucune incidence tératogène.

Toxicité pour la reproduction :

- Evaluation

Peut nuire au fœtus.

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



# Benzylpenicillin / Streptomycin Sulphate Solid Formulation

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 30.09.2023 8.2 06.04.2024 2444726-00025 Date de la première version publiée:

13.02.2018

## Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Non classé sur la base des informations disponibles.

## Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

### **Composants:**

### Sulfate de streptomycine:

Organes cibles : Reins, Oreille interne

Evaluation : Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'ex-

positions répétées ou d'une exposition prolongée.

#### Toxicité à dose répétée

## Composants:

## Sulfate de streptomycine:

Espèce : Rat NOAEL : 100 mg/kg

Voie d'application : Sous-cutané
Durée d'exposition : 72 jours

Remarques : Aucun effet indésirable n'a été signalé

Espèce : Chat
LOAEL : 200 mg/kg
Voie d'application : Oral(e)
Durée d'exposition : 90 jours
Organes cibles : Oreille interne

Espèce : Chien
LOAEL : 44 mg/kg
Voie d'application : Intramusculaire
Durée d'exposition : 14 jours
Organes cibles : Oreille interne

Espèce : Chien

LOAEL : 50 - 100 mg/kg Voie d'application : Intramusculaire

Durée d'exposition : 20 jours

Organes cibles : Oreille interne, Reins

Symptômes : Ataxie

Espèce : Singe
NOAEL : 50 mg/kg
LOAEL : 100 mg/kg
Voie d'application : Intramusculaire

Durée d'exposition : 5 jours Organes cibles : Foie, Reins

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



# Benzylpenicillin / Streptomycin Sulphate Solid Formulation

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 30.09.2023 8.2 06.04.2024 2444726-00025 Date de la première version publiée:

13.02.2018

Espèce : Rat
NOAEL : 5 mg/kg
Voie d'application : Oral(e)
Durée d'exposition : 2 a

Remarques : Aucun effet indésirable n'a été signalé

Espèce : Singe
LOAEL : 25 mg/kg
Voie d'application : Sous-cutané
Durée d'exposition : 66 jours

Organes cibles : Sang, Foie, Reins

Symptômes : Anémie

### Toxicité par aspiration

Non classé sur la base des informations disponibles.

## 11.2 Informations sur les autres dangers

## Propriétés perturbant le système endocrinien

## **Produit:**

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants

considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de

0,1 % ou plus.

### Expérience de l'exposition humaine

## **Composants:**

#### acide 6-(2-phénylacétamido)penicillanique:

Inhalation : Symptômes: Réactions allergiques, Douleur abdominale,

bronchospasm, Éruption cutanée

Sulfate de streptomycine:

Inhalation : Organes cibles: Oreille interne

Symptômes: perte auditive
Organes cibles: Reins
Symptômes: perte auditive
Symptômes: Éruption cutanés

Contact avec la peau : Symptômes: Éruption cutanée

#### **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

#### 12.1 Toxicité

## Composants:

### acide 6-(2-phénylacétamido)penicillanique:

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## Benzylpenicillin / Streptomycin Sulphate Solid Formulation

Version 8.2

Date de révision: 06.04.2024

Numéro de la FDS: 2444726-00025

Date de dernière parution: 30.09.2023 Date de la première version publiée:

13.02.2018

Toxicité pour les poissons

: CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): > 100 mg/l

Durée d'exposition: 96 Heure Méthode: OCDE ligne directrice 203

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques

CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 3,6 mg/l

Durée d'exposition: 48 Heure

Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques

CE50 (Raphidocelis subcapitata (algue verte d'eau douce)): >

100 mg/l

Durée d'exposition: 72 Heure

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

NOEC (Raphidocelis subcapitata (algue verte d'eau douce)):

50 mg/l

Durée d'exposition: 72 Heure

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

CE50 (Algues bleu-vert): 0,74 mg/l Durée d'exposition: 72 Heure

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

NOEC (Algues bleu-vert): 0,14 mg/l Durée d'exposition: 72 Heure Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique)

: 1

Toxicité pour les microorga-

nismes

CE50 : > 500 mg/l Durée d'exposition: 3 h

Type de Test: Inhibition de la respiration Méthode: OCDE Ligne directrice 209

NOEC: 5 mg/l

Durée d'exposition: 3 h

Type de Test: Inhibition de la respiration Méthode: OCDE Ligne directrice 209

Sulfate de streptomycine:

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua-

tiques

CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 487 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

CE50 (Microcystis aeruginosa (Cyanobactérie d'eau douce)):

0,007 mg/l

Durée d'exposition: 72 h Méthode: ISO 8692

CE50 (Selenastrum capricornutum (algue verte)): 0,133 mg/l

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## Benzylpenicillin / Streptomycin Sulphate Solid **Formulation**

Version 8.2

Date de révision: 06.04.2024

Numéro de la FDS: 2444726-00025

Date de dernière parution: 30.09.2023 Date de la première version publiée:

13.02.2018

Durée d'exposition: 72 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique)

100

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)

NOEC: 32 mg/l

Durée d'exposition: 21 jr

Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie ) Méthode: OCDE Ligne directrice 211

Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aqua100

tique)

## 12.2 Persistance et dégradabilité

#### Composants:

## acide 6-(2-phénylacétamido)penicillanique:

Biodégradabilité Résultat: Facilement biodégradable.

> Biodégradation: 70,10 % Durée d'exposition: 28 jr

Méthode: OCDE Ligne directrice 301 B

#### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

## **Composants:**

## Sulfate de streptomycine:

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

: log Pow: -3,2

## 12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

## 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

#### **Produit:**

Evaluation Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient

considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des

niveaux de 0,1% ou plus.

## 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

#### **Produit:**

Evaluation La substance/Le mélange ne contient pas de composants

considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



# Benzylpenicillin / Streptomycin Sulphate Solid Formulation

Version 8.2 Date de révision: 06.04.2024

Numéro de la FDS: 2444726-00025

Date de dernière parution: 30.09.2023 Date de la première version publiée:

13.02.2018

règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de

0,1 % ou plus.

### 12.7 Autres effets néfastes

Donnée non disponible

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Eliminer le produit conformément à la réglementation locale

en vigueur.

Selon le catalogue européen des déchets (CED), le code de déchet n'est pas relatif au produit lui-même mais à son appli-

cation.

Le code de déchet doit être attribué par l'utilisateur, si possible en accord avec les autorités responsables pour l'élimina-

tion des déchets.

Ne pas jeter les déchets à l'égout.

Emballages contaminés : Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site

agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage

ou d'élimination.

Sauf indication contraire : éliminer comme produit non utilisé.

## **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

## 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADN : UN 3077
ADR : UN 3077
RID : UN 3077
IMDG : UN 3077
IATA : UN 3077

#### 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

**ADN** : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE

L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. (Sulfate de streptomycine, acide 6-(2-phénylacétamido)penicillanique)

ADR : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE

L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. (Sulfate de streptomycine, acide 6-(2-phénylacétamido)penicillanique)

RID : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE

L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. (Sulfate de streptomycine, acide 6-(2-phénylacétamido)penicillanique)

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## Benzylpenicillin / Streptomycin Sulphate Solid Formulation

Version 8.2

Date de révision: 06.04.2024

Numéro de la FDS: 2444726-00025

Date de dernière parution: 30.09.2023 Date de la première version publiée:

13.02.2018

IMDG

: ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID,

N.O.S.

(Streptomycin sulphate, Benzylpenicillin)

IATA

Environmentally hazardous substance, solid, n.o.s.

(Streptomycin sulphate, Benzylpenicillin)

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Classe

Risques subsidiaires

ADN : 9
ADR : 9
RID : 9
IMDG : 9
IATA : 9

14.4 Groupe d'emballage

ADN

Groupe d'emballage : III
Code de classification : M7
Numéro d'identification du : 90

danger

Étiquettes : 9

ADR

Groupe d'emballage : III
Code de classification : M7
Numéro d'identification du : 90

danger

Étiquettes : 9
Code de restriction en tun- : (-)

nels

**RID** 

Groupe d'emballage : III
Code de classification : M7
Numéro d'identification du : 90

danger

Étiquettes : 9

**IMDG** 

Groupe d'emballage : III Étiquettes : 9 EmS Code : F-A, S-F

IATA (Cargo)

Instructions de conditionne-

ment (avion cargo)

Instruction d' emballage (LQ) : Y956 Groupe d'emballage : III

956

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## Benzylpenicillin / Streptomycin Sulphate Solid Formulation

Version 8.2 Date de révision: 06.04.2024

Numéro de la FDS: 2444726-00025

Date de dernière parution: 30.09.2023 Date de la première version publiée:

13.02.2018

Étiquettes : Miscellaneous

IATA (Passager)

Instructions de conditionne- : 956

ment (avion de ligne)

Instruction d' emballage (LQ) : Y956 Groupe d'emballage : III

Étiquettes : Miscellaneous

14.5 Dangers pour l'environnement

ADN

Dangereux pour l'environne- : oui

ment

**ADR** 

Dangereux pour l'environne- : oui

ment

RID

Dangereux pour l'environne- : oui

ment

**IMDG** 

Polluant marin : oui

IATA (Passager)

Dangereux pour l'environne- : oui

ment

IATA (Cargo)

Dangereux pour l'environne- : oui

ment

### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

La(Les) classification(s) de transport fournie(s) ici servent uniquement à des fins d'information et est(sont) basé(e)s sur les propriétés des matières non emballées, tel que décrit dans la fiche des caractéristiques de sécurité. Les classifications de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles des emballages et les variations dans les réglementations régionales ou nationales.

## 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Remarques : Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

## **RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**

## 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Non applicable

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, à la

mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles

dangereux (Annexe XVII)

REACH - Listes des substances extrêmement préoccu- : Non applicable

21 / 24

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



# Benzylpenicillin / Streptomycin Sulphate Solid Formulation

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 30.09.2023

8.2 06.04.2024 2444726-00025 Date de la première version publiée:

13.02.2018

pantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59).

Règlement (CE) Nº 1005/2009 relatif à des substances : Non applicable

qui appauvrissent la couche d'ozone

Règlement (UE) 2019/1021 concernant les polluants : Non applicable

organiques persistants (refonte)

Règlement (UE) Nº 649/2012 du Parlement européen et : Non applicable

du Conseil concernant les exportations et importations

de produits chimiques dangereux

REACH - Liste des substances soumises à autorisation : Non applicable

(Annexe XIV)

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise

des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.

Quantité 1 Quantité 2
E1 DANGERS POUR 100 t 200 t

L'ENVIRONNEMENT

Maladies Professionnelles

(R-461-3, France)

41, 31

Surveillance médicale renfor- :

cée (R4624-23)

Ce produit nécessite une surveillance médicale renforcée selon

l'article R4624-23 (Code du travail)

Installations classées pour la :

protection de l'environnement (Code de l'environnement

R511-9)

4510

## Autres réglementations:

Prenez note de la directive 92/85/CEE relative à la protection de la maternité ou de réglementations nationales plus strictes, le cas échéant.

Prenez note de la directive 94/33/CE relative à la protection des jeunes au travail ou de réglementations nationales plus strictes, le cas échéant.

## Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

AICS : non déterminé

DSL : non déterminé

IECSC : non déterminé

## 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

### **RUBRIQUE 16: Autres informations**

Autres informations : Les points sur lesquels des modifications ont été apportées

par rapport à la version précédentes sont mis en évidence par deux lignes verticales dans le corps du présent document.

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## Benzylpenicillin / Streptomycin Sulphate Solid Formulation

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 30.09.2023 8.2 06.04.2024 2444726-00025 Date de la première version publiée:

13.02.2018

Texte complet pour phrase H

H302 : Nocif en cas d'ingestion.

H317 : Peut provoquer une allergie cutanée. H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.

H334 : Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou

des difficultés respiratoires par inhalation.

H360D : Peut nuire au fœtus.

H372 : Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'ex-

positions répétées ou d'une exposition prolongée.

H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des

effets néfastes à long terme.

H412 : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets

néfastes à long terme.

Texte complet pour autres abréviations

Acute Tox. : Toxicité aiguë

Aquatic Acute : Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique Aquatic Chronic : Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique

Eye Irrit. : Irritation oculaire

Repr. : Toxicité pour la reproduction Resp. Sens. : Sensibilisation respiratoire Skin Sens. : Sensibilisation cutanée

STOT RE : Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition

répétée

FR VLE : Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chi-

miques en France

FR VLE / VME : Valeur limite de moyenne d'exposition

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM -Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS -Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG -Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 -Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



# Benzylpenicillin / Streptomycin Sulphate Solid Formulation

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 30.09.2023 8.2 06.04.2024 2444726-00025 Date de la première version publiée:

13.02.2018

pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

## Information supplémentaire

Sources des principales données utilisées pour l'établissement de la fiche de données de sécurité Données techniques internes, données provenant des FDS des matières premières, résultats de la recherche sur le portail eChem de l'OCDE et sur le site de l'Agence européenne des produits chimiques, http://echa.europa.eu/

## Classification du mélange:

Procédure	de	classification:
I I OCEUUIE	ue	Ciassilication.

Acute Tox. 4	H302	Méthode de calcul
Eye Irrit. 2	H319	Méthode de calcul
Resp. Sens. 1	H334	Méthode de calcul
Skin Sens. 1	H317	Méthode de calcul
Repr. 1A	H360D	Méthode de calcul
STOT RE 1	H372	Méthode de calcul
Aquatic Acute 1	H400	Méthode de calcul
Aquatic Chronic 1	H410	Méthode de calcul

Les renseignements fournis dans la présente fiche de données de sécurité (FDS) sont basés sur l'état de nos connaissances à la date de sa publication et sont donnés en toute bonne foi. Ces renseignements sont fournis à seul titre d'orientation pour que la manipulation, l'utilisation, la transformation, l'entreposage, le transport, l'élimination et le rejet de la matière en question soient effectués en toute sécurité et ne sauraient donc être interprétés comme une garantie ou considérés comme des spécifications de qualité. Les renseignements fournis ne se réfèrent qu'à la matière spécifiée en haut de la présente fiche des données de sécurité FDS et peuvent ne pas s'appliquer lorsque cette matière est mélangée à d'autres ou qu'elle est transformée, sauf indication spécifiée dans le texte. Les utilisateurs de cette matière sont priés de réexaminer les informations et les recommandations fournies et de les adapter aux méthodes de manipulation, d'utilisation, de transformation et d'entreposage qu'ils comptent employer, en évaluant si possible la pertinence de la matière objet de la FDS à son stade final d'utilisation.

FR / FR